COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

***

FAITS DE MATCHS

***

PROCES-VERBAL N° 03 - OCTOBRE 2023 -

***

SECTION LOIS DU JEU

Réunion en visioconférence : 26 octobre 2023
A : 18 H 30
Membres participants : M. Stéphane CERDAN, Responsable de la section « Lois du jeu »,
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance, MM. Joachim EVARISTO, Julien LEBARC et Frédéric ORTIZ.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la commission départementale d'appel du DFSM dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIERS EXAMINÉS

MATCH n° 26651791 : US DE GRAMMONT 41 / FUSC BOISGUILLAUME 41 - Seniors Vétérans - D 1 Critérium - Poule B - 15 octobre 2023 à 10H 00

Le match a été arrêté à la 29ème minute de jeu. Le score était de 0 à 2 en faveur du FUSC BOISGUILLAUME 41 :

- considérant qu'à la 29ème minute de jeu, l'arbitre bénévole de la rencontre, bousculé par un joueur du l'US DE GRAMMONT 41, ne se sentait plus en sécurité. Il a donc pris la décision d'arrêter définitivement le match.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.
Elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

MATCH n° 26561487 : CA LONGUEVILLAIS 1 / SAINT-VALERY EN CAUX 1 - Seniors après-midi - D 2 - Poule B - 22 octobre 2023 à 15H 00

Le match a été arrêté à la 90ème + 1 minute de jeu. Le score était de 3 à 2 en faveur du CA LONGUEVILLAIS 1

- considérant qu'à la 90ème + 1 minute de jeu, suite à une bagarre générale, les joueurs des deux équipes n'étaient plus en sécurité. L'arbitre a donc pris la décision d'arrêter définitivement la rencontre.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.
Elle transmet le dossier à la Commission des compétitions masculines seniors pour suite à donner.

La Secrétaire de séance | Le Responsable de la section Lois du jeu

Mme Michèle LE BASTARD

M. Stéphane CERDAN